

question s'il ne fallait pas convertir les droits de mutation en impôt sur la jouissance. Après un discours de M. Biseuil qui soutenait cette thèse, le Congrès ne s'est pas prononcé.

Après cet exposé des travaux du Congrès se pose cette question : quels en sont les résultats ? N'est-il pas revenu en deça du Congrès de 1889 ? Ses décisions ne sont-elles pas de nature à prouver que la Commission du cadastre est trop audacieuse, et que nous devons abandonner, en France, toute velléité de constituer un titre de propriété irrévocable ?

Examinons. D'abord, ce Congrès a prouvé qu'il y avait unanimité pour une réforme hypothécaire : il a reconnu la nécessité de la publicité de toutes les transcriptions ; il y a loin de là à la protestation de la Chambre des notaires contre la loi de 1855. Il a reconnu l'utilité de la réfection du cadastre et de la référence des titres au cadastre ; il a admis, en un mot, tous les préliminaires du livre foncier, mais il a refusé d'aller jusque-là. Qu'est-ce que cela prouve ? Qu'il n'a pas été logique, voilà tout.

En Australie, Robert Terrens avait trouvé, comme ses principaux adversaires, les *solicitors* : son système n'a pas encore été appliqué en Angleterre, par suite de l'opposition des *solicitors*. Quand on consultait les conducteurs de diligences et les rouliers sur l'utilité des chemins de fer, ils considéraient tous qu'ils étaient inutiles, dangereux et impossibles. Des hommes désintéressés, mais effrayés par les nouveautés, partageaient leur opinion, et la perspicacité de M. Thiers lui faisait déclarer qu'ils ne seraient jamais que des instruments secondaires de circulation, bons pour la banlieue de Paris.

En face de propositions aussi audacieuses que celles que nous faisons, il n'est pas étonnant de trouver, de la part des notaires et de beaucoup de fonctionnaires de l'enregistrement, une vigoureuse résistance : ils ont des habitudes acquises, le changement les dérangerait. Avec la meilleure foi du monde, ils considèrent comme un danger ce qui serait un trouble pour eux.

Naturellement, dans ce Congrès où on s'occupait des intérêts de la propriété foncière, les propriétaires, sans autre qualité que celle de propriétaires, étaient peu ou beaucoup représentés. C'est l'habitude. Jamais les consommateurs ne font partie des commissions d'enquête, quand il s'agit des tarifs douaniers, et ils laissent aux industriels le soin de traiter ces questions, comme si leurs intérêts respectifs n'étaient pas différents. Les notaires connaissent bien les questions de propriété, les conservateurs des hypothèques aussi, mais enfin ils ne sont pas de simples propriétaires n'ayant qu'un intérêt : avoir des titres de propriété irrévocables et pouvant se procurer facilement du crédit.

Malgré les oppositions qu'ont rencontrées les livres fonciers dans ce Congrès, je considère qu'il a fait faire un pas considérable à leur ins-

titution. - Pendant dix jours, dans des séances durant sept ou huit heures par jour, les questions concernant notre régime foncier ont été traitées à tous les points de vue. Jamais il n'avait passé par un pareil laminoir. Tous les membres du Congrès en sont partis avec la conviction qu'ils y avaient appris quelque chose.

Nous ne nous étonnons par de la timidité de beaucoup d'entre eux en face de la gravité des problèmes posés. Ils n'ont pu, tout d'un coup, se dégager des préjugés dont les a imbus la distinction classique entre la propriété mobilière et la propriété immobilière. Un grand nombre de personnes considèrent que la propriété immobilière doit être stable, appartenir toujours aux mêmes familles et qu'une hypothèque conduit tout droit l'imprudent qui l'a consentie au conseil judiciaire. Nous venons leur dire : il faut que le titre foncier soit aussi irrévocable qu'un titre de rente ; il faut que ce morceau de papier qui remplacera toutes vos paperasseries et vos grosses, puisse être transmis par voie d'endossement, enregistré au bureau de la conservation foncière ; il suffira au propriétaire de le déposer dans une banque pour obtenir un prêt sur nantissement. Les gens sages, timorés, s'écrient : — "Mais c'est une révolution !" Nous leur répondons : — "Pacifique et légale," mais nous n'essayons pas d'en atténuer l'importance, et si nous nous y attachons avec tant de persévérance et de passion, c'est précisément parce que nous considérons qu'elle doit avoir la plus profonde répercussion sur notre état économique.

YVES GUYOT.

Actualités.

Le meilleur remède contre la vermine c'est l'eau d'alum chaude. Mettez de l'alum dans de l'eau chaude et faites bouillir jusqu'à ce que l'alum soit dissous, puis appliquez l'eau sur toutes les fentes, les coins, les couchettes et autres endroits où se tiennent les insectes. Les punaises, les coquerelles, les fourmis et autres vermines ne résistent pas à ce traitement.

Dans la bâtisse de l'électricité à l'exposition de Chicago, l'espace a été accordé comme suit : La France a 22,790 pieds au rez-de-chaussée occupant toute l'aile nord-ouest ; l'Angleterre, 19,382 pieds au rez-de-chaussée et dans les galeries ; l'Allemagne, 13,384 pieds au rez-de-chaussée et 998 pieds dans les galeries. Le Canada occupera 5,998 pieds dans les galeries.

Du *Chicago Journal of Commerce* : La cité de Chicago vient d'établir un précédent en vendant au lieu de donner une concession. Une compagnie exploitant un hôtel désirerait construire un tunnel sous une rue pour faire communiquer ensemble deux bâtisses, et on lui fait payer tant par année pour ce

privilege. C'est un pas dans la bonne direction. On a donné pour rien à Chicago et ailleurs des privilèges valant des millions et des millions de piastres. Il semble que l'on se soit décidé à abandonner cette pratique absurde et peu économique et à faire profiter le public d'une manière tangible des privilèges exclusifs que l'on accorde à des corporations et à des individus. Si les privilèges de ce genre étaient vendus à l'enchère au plus haut enchérisseur, il n'y aurait pas tant d'empressement qu'aujourd'hui à briguer la charge d'échevin.

Renseignements Commerciaux

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

La société "Louis Payette," John Dolan et Louis Payette, Montréal, a été dissoute le 20 décembre 1892.

La société "Pigeon et Bureau," imprimeurs, J. B. Bureau et A. P. Pigeon, a été dissoute le 3 octobre 1892.

La société "A. G. Ross & Company," agents d'immeubles, etc., Montréal, a été dissoute le 30 novembre 1892.

La société "A. Sutherland & Co.," grains, etc., Montréal, Angus Sutherland, senior et junior, a été dissoute le 2 janvier 1893.

La société "F. X. Bessette & Co.," Montréal, Frs. X. Bessette et Ferd. Leroux, a été dissoute le 7 janvier 1893.

La raison sociale "Thomas Deery & Co.," volailles, etc., Montréal, Owen Kelly, seul, a été dissoute le 10 janvier 1893.

La raison sociale "J. L. Moss & Co.," prêteurs sur gages, Montréal, Sophie Davies épouse de J. L. Moss, seule, a été dissoute le 1er janvier 1893.

NOUVELLES SOCIÉTÉS

"Canada Supply Company," Montréal ; Joseph Paul Coutlée et Joseph Dominique Coutlée, depuis le 1er décembre 1892.

"Louis Payette & Co.," hôtel et restaurant, Montréal. Louis Payette et Henri Grifford, depuis le 20 décembre 1892.

"Dudemaine & Coté," hôteliers et barbiers, Montréal. Arthur Dudemaine et A. Parfait Coté, depuis le 18 août 1892.

"Ste Marie & Wright," huiles, graisses, etc., Montréal. Oswald Ste-Marie et Edmond M. Wright, depuis le 5 janvier 1893.

"John Baird & Co.," commissionnaires, Montréal, John Baird et James Frederick Doran, depuis le 2 janvier 1893.

"A. I. Paterson & Co.," Montréal, Alexandre Thomas Paterson et Robert Macdougall Paterson, depuis le 1er janvier 1893.

"P. E. Layton & Brothers," pianos etc, Montréal, Philippe E. Layton et Herbert Arthur Layton ; depuis le 5 janvier 1892.

"Roch & Beupré," peintres, etc., Montréal, Samuel Thouin dit Roch et Gilbert Beupré ; depuis le 19 décembre 1892.

"Frank Keller," fourrures etc, Montréal, Frank Keller, Louis Guthiel et Joseph Wyman ; depuis le 14 janvier 1893.

"Hector Lamontagne & Cie," cuirs etc, Montréal, Hector Lamontagne, S. D. Joubert, S. D. Marquis, J. A. Bacon et J. R. Laurendau ; depuis le 1er janvier 1893.

"A. P. McLaurin & Co.," bois de

sciage, Lachine, Alexander McLaurin, de Lachine, et William Botherell, de Valleyfield ; depuis le 1er janvier 1893.

"A. Deloge & Cie," entrepreneur, Montréal, Adélaïde Deloge et Alexandre Boivin, depuis le 10 janvier 1893.

RAISONS SOCIALES

"The Empire Clothiers," Montréal, Michael Francis Nugent, seul, depuis le 5 janvier 1893.

"A. G. Ross & Cie," agence d'immeubles, Montréal, Andrew G. Ross, seul, depuis le 4 janvier 1893.

"A. Sutherland & Co.," grains, etc., Montréal, Jane Elizabeth Haire, épouse d'Angus Sutherland, seul, depuis le 9 janvier 1893.

"G. L. Moss & Co.," prêteurs sur gages, Montréal, Jacob Lawrence Moss, seul, depuis le 2 janvier 1893.

CURATEURS

MM. Kent & Turcotte ont été nommés curateurs à la faillite de Jos. A. Naud, de Montréal.

M. H. A. Bédard a été nommé curateur à la faillite de M. L. H. St-Laurent, de Rimouski.

FAILLITES

Montréal. Mme Marie Louise Robitaille, épouse de Alp. Laurier, (A. Laurier & Cie), chaussures, a fait cession de ses biens.

Passif, environ \$3500.

Assemblée des créanciers le 18 janvier 1893.

M. Arthur Hoofstetter, charretier, a fait cession de ses biens.

Passif environ \$3,000.

Assemblée des créanciers le 18 janvier.

La compagnie "The Imperial Portland Cement Company," a été mise en liquidation à la demande de M. Thomas Binmore.

MM. Marchand & Cie, provisions, ont reçu une demande de cession.

M. Frs. Xavier Bernier, épicer, a fait cession de ses biens, à la demande de M. Auguste Lavoie.

Passif environ \$2,000.

Assemblée des créanciers le 16 janvier.

Médéric Boucher & Cie, chapeaux et fourrures (Dame Caroline Cox, épouse de M. Médéric Edouard Boucher), a fait cession.

Passif environ \$2,500.

Assemblée des créanciers le 16 janvier.

M. Pierre Hamelin, entrepreneur, a fait cession.

Passif environ \$35,000.

Assemblée des créanciers le 16 janvier.

Danville. — J. A. Stockwell, magasin général, a suspendu ses paiements.

Québec. — M. Cléophas Rousseau, épicer, a fait cession de ses biens.

VENTE PAR LE SHÉRIF.

Pour la semaine prochaine.

BINMORE VS. DODS

Rue St-Patrice. — Lots 2543 et 2544, quartier St-Gabriel, avec bâtisses, Nos 574 et 596 rue St-Patrice et 293 rue des Manufactures.

Vente par le shérif le 20 janvier 1893 à 11 heures a.m.

GAUDREAU VS. MESSARD

Rue Vitré. — Les neuf-seizièmes indivis de partie du lot 145, quartier St-Louis, mesurant 22x44, soit 924 p. superficie ; maison Nos 1 à 9, ruelle prenant rue Vitré, en arrière de la fabrique Eveleigh.

Vente au bureau du shérif le 21 janvier 1893 à 10 h. a. m.